



Le monument aux Morts du cimetière de Beure a fêté ses 100 ans en avril 2023, il a été érigé sur demande de familles Beuottes dont les enfants donèrent leur vie pour la France et qui n'avaient pas les moyens d'offrir une sépulture décente à ces soldats.

Le Monument a été érigé sur une tombe où reposaient depuis une cinquantaine d'année les soldats Beuots du conflit de 1870. Ce monument rend un hommage commun aux soldats décédés pour la France lors de ces deux guerres.

Quelques dates à retenir

- 4 novembre :** Doubs Libération US44 : AG à la salle polyvalente
- 11 novembre :** Anciens Combattants : messe à 10h et cérémonie au cimetière à 11h
- 18 novembre :** AS Beure : repas dansant à la salle polyvalente
- 25 novembre :** Beure pétanque : AG du comité départemental à la salle polyvalente
- 1^{er} décembre :** Beure pétanque : AG à la salle Henri Bertrand
- 3 décembre :** CCAS : repas des aînés à la salle polyvalente
- 5 décembre :** Anciens Combattants : hommage aux morts pour la France AFN et Indochine à Pugey—cérémonie au Monument aux Morts 18h
- 9 décembre :** Comité des Fêtes : marché de Noël à la salle polyvalente
- 23 décembre :** Comité des Fêtes : arrivée du Père Noël 17h30 à la salle polyvalente
- 31 décembre :** Copains d'abord : réveillon à la salle polyvalente

Panneau Pocket



La commune met à disposition gratuitement l'application pour smartphone. Informations municipales et associatives publiées régulièrement.

Page Facebook



En complément du site internet de la commune, vous pouvez suivre les informations de la commune sur la page Facebook officielle.

Site internet communal

Vous pouvez consulter les différentes publications communales sur notre site internet :

<https://www.beure.fr/>



Bibliothèque

Les bénévoles de la bibliothèque vous accueillent :



- Les mercredis de 10h à 11h
- Les jeudis 17h30 à 18h30
- Les samedis de 11h à 12h

Dématérialisation

Pour rappel, vous pouvez choisir de recevoir nos bulletins communaux par mail à la place des versions papiers.

Pour cela, communiquez-nous votre nom, prénom, adresse postale et adresse mail.

BEURE MAG



Agents recenseurs



Dans le cadre du recensement de la population de janvier 2024, la commune recherche deux agents recenseurs.

Ils ont pour mission de se rendre dans chaque foyer afin de collecter les informations essentielles mais également d'aider les personnes à réaliser le recensement en ligne en cas de besoin.

Les agents sont rémunérés par la commune (environ 700 €) et doivent être disponibles de janvier à fin février 2024. Ils doivent également suivre deux formations préalables.

Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître avant le 16 novembre à la mairie.

Recensement des habitants - janvier 2024

À partir du **18 janvier 2024**, une nouvelle opération de recensement de la population aura lieu sur Beure.

A quoi sert le recensement ?

Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire qui concerne tout le monde et qui profite à tous. C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune (ce qui permet à la commune de recevoir une dotation de l'Etat). Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Comment est-il effectué ?

Trois agents recenseurs seront diligentés afin de venir sonner à votre porte pour récupérer les informations essentielles au recensement.

Chaque foyer recevra en amont une notice individuelle lui expliquant le fonctionnement et notamment le **recensement en ligne** ; cette notice vous donnera également vos codes d'accès individuels si vous souhaitez vous recenser via internet.

Nota Bene : rien ne vous oblige à répondre au recensement via internet, il suffira d'accueillir l'agent recenseur quand celui-ci se présentera et de répondre au questionnaire avec lui.

Les trois agents auront chacun un secteur du village, leurs noms et les secteurs dont ils auront la charge seront communiqués dans le bulletin communal de janvier.

Vos données sont-elles protégées ?

Oui, le processus de collecte est validé par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des libertés) et vos données ne seront traitées que par l'INSEE et uniquement dans le cadre du recensement.

MAIRIE DE BEURE

45, rue de Besançon
25720 BEURE
beure.mairie@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture (période COVID-19) :

Du lundi au vendredi de 9h à 11h

TEL : 03 81 52 61 30
FAX : 03 81 51 55 53
www.beure.fr



Rédaction et impression : commune de BEURE
Ne pas jeter sur la voie publique

Obligation du compostage en 2024

Au 1^{er} janvier 2024, dans le cadre de la loi AGECE, le **tri des biodéchets est un nouveau geste du quotidien** que tous les ménages français vont devoir s'approprier. Cela signifie que tous les déchets de cuisine compostables (épluchures de fruits et de légumes, coquilles d'œufs, marc de café...) devront désormais être séparés des ordures ménagères résiduelles pour être valorisés organiquement grâce au compostage.

Simple, écologique et économique, le compostage s'adapte à toutes les situations et à tous les besoins. Que vous résidiez en appartement ou en maison, il existe bien des façons de se mettre au compostage : composteur individuel ou collectif, lombricomposteur, site de compostage en pied d'immeuble...



Pour les personnes résidant en maison avec jardin, le SYBERT propose régulièrement des sessions de vente de composteurs individuels à tarif subventionné. Fabriqués dans le Jura ou dans l'Ain à partir de bois d'origine française, les composteurs sont disponibles en deux formats, 300 ou 570 litres, pour s'adapter à la taille de votre foyer.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur sybert.fr ou prenez contact avec le service valorisation organique par mail à compostage@sybert.fr ou au 03 81 21 15 60.

Réunion d'informations

La municipalité organisera une réunion gratuite d'informations au sujet du compostage : obligations, bonnes pratiques, conseils...

Les services du Sybert seront sollicités afin de vous apporter leur expertise. Nous vous informerons de la date choisie.

Modification collecte déchets 2024

Afin d'améliorer l'organisation du service de collecte des déchets et dans un objectif de poursuite de l'incitation des usagers à la réduction des déchets, Grand Besançon Métropole a décidé d'harmoniser son fonctionnement de collecte pour toutes les communes de son territoire à savoir.

À partir du 29 janvier 2024, les bacs gris et jaunes seront relevés toutes les deux semaines de façon alternative (une semaine le bac jaune sera relevé, la semaine suivante le bac gris et ainsi de suite).

Le jour de collecte sera toujours **le vendredi** pour Beure.

La Police Nationale recrute

Les concours de la Police Nationale sont ouverts ! Il est dès à présent possible de s'inscrire aux concours :

- *De Policier Adjoint
- *Gardien de la Paix
- *Officier de Police
- *Commissaire de Police

+ d'informations sur :

<https://www.devenirpolicier.fr/>

Horaires jardinage / bricolage

Les bruits de moteurs thermiques ou électriques sont autorisés aux horaires suivants : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30 Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Relais assistantes maternelles

Géré par l'association Familles Rurales, le relais organise des animations à destination des enfants et des parents sur les communes du Grand Besançon.

Mardi 14 novembre à Avanne : éveil musical

Jeudi 30 novembre à Beure : atelier d'éveil à la salle polyvalente

Toutes les informations sur :

<https://www.famillesrurales.org/relais-petite-enfance-franche-comte/42/relais-petite-enfance-des-petits-voyageurs>

Âges et Vie

La structure située rue de la Cascade a actuellement 3 places disponibles.



Démolition maison route de Lyon

Dans le cadre de l'aménagement de la RN 57 et notamment de sa jonction avec la RN 83, l'Etat avait procédé à l'acquisition de la maison située au 16A route de Lyon.

Le scénario ayant été modifié, le projet de démolition a été conservé dans l'objectif d'améliorer la visibilité de la sortie de le chemin des Piccotines.

Le marché a été attribué à la société Arches démolition qui a procédé aux travaux la semaine du 23 octobre dernier.



Il a été convenu que le terrain serait donné gratuitement à la commune. Aucune décision officielle n'a été prise pour le moment, néanmoins ce

terrain sera laissé vierge de toute construction afin d'aménager avec Grand Besançon Métropole un carrefour avec une meilleure sécurité et visibilité pour les usagers de la route.



Cours informatiques

Il reste encore deux places pour les cours informatiques gratuits qui seront donnés en fin d'année. Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître rapidement en mairie.

Défis de la boucle 2023

Pour leur 4^{ème} saison, les Défis de la Boucle reviennent avec quatre nouvelles courses nocturnes de 10 km en novembre et décembre :

Fontain : 22 novembre

Cette session de course passera par les hauts de notre village.

Dannemarie-sur-Crête : 29 novembre

Pelousey : 6 décembre

Besançon : 13 décembre

Départ de chaque course à 19h30 pour 10 km conviviaux.

Plus d'informations sur

<https://lesdefisdelaboucle.com/>

Sécheresse : fin des restrictions

La situation hydrologique des cours d'eau s'améliore dans le Doubs. M. le Préfet du Doubs, Jean-François COLOMBET, a donc décidé de lever toutes les restrictions des usages de l'eau sur l'ensemble du département.

Pour autant, il ne faut pas relâcher nos efforts, qu'ils soient collectifs ou individuels.

L'eau est une ressource précieuse qui commence à faire cruellement défaut, merci de rester vigilants à votre consommation.

Site internet communal

Sans connaître une évolution esthétique, le site internet de notre village va s'actualiser. Commerces et associations, nous vous invitons à nous communiquer cartes de visite, descriptifs, photo, etc... afin de vous mettre en valeur.

Les habitants peuvent également nous envoyer leurs photographies mettant en lumière notre village.